



17.02.2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le secteur textile concrétise le concept du travail faisable

Coopération syndicats-employeurs-centres de formation
axée sur le travail faisable

Faciliter le travail faisable est crucial pour le travailleur afin de lui permettre d'allonger sa carrière. C'est pourquoi le secteur textile a donné son feu vert – dans le cadre d'un partenariat entre les employeurs, les syndicats et les centres de formation sectoriels – pour investir dès aujourd'hui dans le travail faisable.

Les défis pour le secteur textile

Une enquête menée au sein du secteur révèle que les travailleurs textiles ne rechignent pas à l'idée de travailler plus longtemps, pour autant qu'il règne une attitude et une mentalité positives dans l'entreprise. Autrement dit, lorsque le travail peut être effectué d'une manière viable et agréable.

Les travailleurs du secteur textile sont de surcroît demandeurs pour pouvoir travailler de manière efficace et indépendante et sont bien conscients de leur propre responsabilité à ce niveau. Il va de soi qu'à la base de tout ceci, il y a la nécessité d'une bonne santé physique.

L'accord "Travail faisable"

Il a été convenu dans l'accord sectoriel pour le secteur textile (2015-2016) d'encourager les entreprises du secteur textile à entreprendre des actions dans le domaine du travail faisable.

Les entreprises du secteur textile peuvent soumettre des projets (avec une intervention financière de maximum 0,10 % de la masse salariale de l'entreprise) au centre de formation pour les ouvriers du secteur textile, l'asbl Cefret.

Les avantages pour les travailleurs

Michel Loncke, directeur du centre de formation pour le secteur textile, l'asbl Cefret : "Grâce à cet accord, le secteur textile peut résolument opter pour le travail faisable : investir dans plus de formations pour les travailleurs textiles, promouvoir une bonne motivation au travail, élaborer des mesures visant à limiter le stress lié au travail ou rechercher un bon équilibre entre le travail et la vie privée. Chacun de ces piliers contribue au développement d'une carrière viable et agréable pour les jeunes et les moins jeunes."

Une application en ligne destinée aux entreprises

Les entreprises textiles peuvent soumettre des projets par le biais d'une application en ligne. Un projet peut comprendre : l'exécution d'une analyse visant à cartographier le travail faisable ou des aspects du travail faisable au sein de l'entreprise ou l'élaboration et la réalisation d'actions concrètes menées dans l'entreprise et liées au travail faisable ou à des aspects y afférents. Concrètement, il peut s'agir de l'adaptation d'un poste de travail, de l'innovation de l'organisation du travail, de mesures destinées à rendre l'exécution du travail plus confortable, etc.

Prêt pour l'avenir

Par le biais de l'accord 'Travail faisable' conclu entre les syndicats, les employeurs et les centres de formation, le secteur textile est l'un des premiers secteurs dans notre pays à encourager les employeurs et leurs travailleurs à prendre des mesures appropriées en réponse à la demande de carrières plus longues, mais viables. Le travail faisable profite en effet aussi bien aux travailleurs qu'aux entreprises.

Fin du communiqué de presse

Pour des projets d'entreprise concrets, veuillez contacter :

Cefret asbl, Michel Loncke, Directeur, Tél. : 09 222 26 14, GSM 0498/92 31 67, michel.loncke@cobot.be